

20210414 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/31527/la-france-a-la-traine-dans-l-integration-professionnelle-des-demandeurs-d-asile-selon-un-rapport>

[Actualités](#)



Thierry (gauche), un styliste-modéliste parisien, encadre une équipe de réfugiés. Crédit : Anne-Diandra Louarn / InfoMigrants

La France "à la traîne" dans l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile, selon un rapport

Par [La rédaction](#) Publié le : 14/04/2021

Dans un rapport rendu public mercredi, l'association JRS dresse un constat alarmant de l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile en France. Dans l'Union européenne, le pays "partage la dernière place avec la Hongrie pour l'accès effectif au marché du travail des demandeurs d'asile", alerte l'association.

Les demandeurs d'asile ont bien moins de chance de trouver un emploi en France que dans un autre pays de l'Union européenne (UE). C'est le constat que dresse l'association JRS (Jesuit Refugee Service) dans [son rapport publié mercredi 14 avril](#) et intitulé "Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer".

"Aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, la France partage la dernière place avec la Hongrie pour l'accès effectif au marché du travail des demandeurs d'asile" et "fait partie des cinq États (sur 23) qui leur refusent encore l'accès aux formations professionnelles", écrit l'association.

>> À (re)lire : [Laye Traoré, l'apprenti boulanger devenu le visage de la galère des jeunes étrangers en France](#)

Selon le directeur adjoint de l'association, Guillaume Rossignol, "les demandeurs d'asile, en pratique, sont traités comme des déboutés en puissance" et sont "laissés de côté pendant toute la durée de leur procédure".

Résultat, en 2017, dernières statistiques disponibles, moins de 1 % des demandeurs d'asile étaient autorisés à travailler.

Pour rompre avec cette "exception française", JRS appelle à "reconnaître que le récépissé de demandeur d'asile vaut autorisation de travail à partir de six mois [après la demande] et [à] permettre aussi que, [durant] les six premiers mois, les demandeurs d'asile puissent obtenir une autorisation de travail" directement auprès d'un employeur.

>> À (re)lire : [Retrouver sa dignité par l'emploi : des réfugiés couturiers renouent avec leur savoir-faire](#)

JRS estime aussi que les exilés sollicitant le statut de réfugié devraient pouvoir "cumuler partiellement" l'allocation pour demandeur d'asile avec un revenu d'activité, en s'inspirant du cumul possible entre emploi et RSA (revenu de solidarité active, une prestation assurant un revenu minimal aux personnes démunies).

"Maltraitance administrative"

Ces recommandations, qui incluent l'accès des réfugiés aux postes de la fonction publique, déjà accessibles aux étrangers européens, doivent permettre de rompre avec la "maltraitance administrative" dont sont victimes les exilés, a souhaité Marie-Dominique Dreyssé, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (est) et membre de l'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants).

Dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale en septembre 2020, les députés Jean-Noël Barrot (Mouvement démocrate) et Stella Dupont (LREM) avaient déjà pointé du doigt la situation des demandeurs d'asile, dont l'intégration professionnelle est freinée par une réglementation "contraignante".

"Comme la procédure d'asile est très longue - 12 mois en moyenne - les étrangers se retrouvent en difficulté, bloqués et en attente, dès leur arrivée en France. Une étude allemande que nous citons dans notre rapport révèle que les étrangers ayant pu accéder à l'emploi dès leur arrivée sur le territoire allemand s'inscrivaient durablement dans le marché de l'emploi et s'y maintenaient. À l'inverse, ceux qui accédaient à un travail au bout de 12 mois se trouvaient durablement éloignés de l'emploi", [avait déclaré Stella Dupont à InfoMigrants](#). "Plus on repousse l'apprentissage de la langue et l'accès au travail, plus on place les étrangers en difficulté."